

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 7 février 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL est représentée par Patrick VANBECELAERE son suppléant, Jean Yves BREVIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Alain LEGENTIL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, François REPEL, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

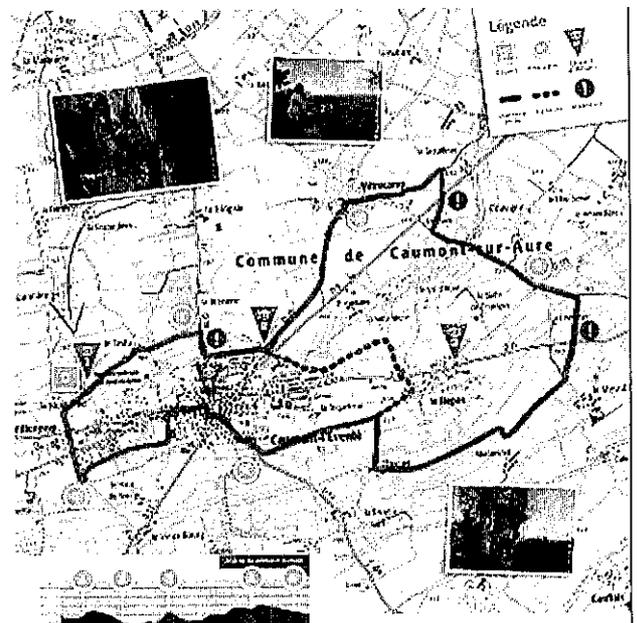
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240213-2 : AG_INTERET COMMUNAUTAIRE : INTEGRATION DU CIRCUIT DE RANDONNEE – LA BUTTE DE CAUMONT

Vu la délibération N°20170201-5 portant sur l'exercice de compétences de Pré-Bocage Intercom suite à la fusion, rubrique B, chapitre « Protection et mise en valeur de l'environnement ».
 Vu la délibération N°20170315-6 portant sur l'exercice de compétences de Pré-Bocage Intercom suite à la fusion, rubrique B, chapitre « Protection et mise en valeur de l'environnement : entretien sentiers de randonnées ».

Pour rappel, il existe, deux types de chemins de randonnées d'intérêt communautaire :
 Catégorie 1 : « circuit de qualité » : Entretenu, balisé, promu et subventionné
 Catégorie 2 : « Boucle Locale » : Entretenu, balisé, promu

Il a été demandé par la commune de Caumont-sur-Aure l'intégration d'une nouvelle boucle à l'inventaire des sentiers de randonnée de Pré-Bocage Intercom. Il s'agit du circuit « La Butte de Caumont », ayant été reconnu par le Département du Calvados comme « Circuit Qualité ».



Cette future boucle « La Butte de Caumont » sera dite « circuit de qualité ». Ce statut implique par an :

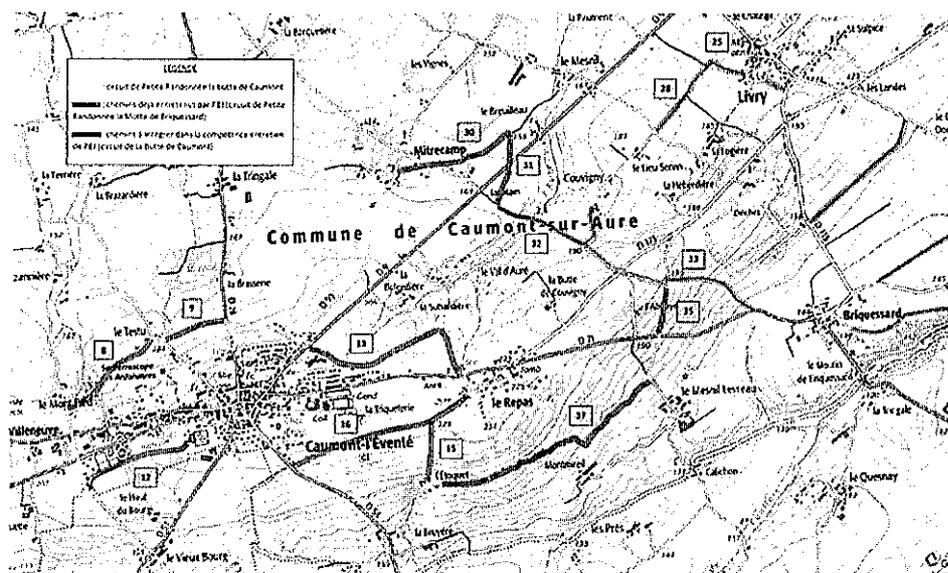
- 2 passages d'entretien de la végétation
- 1 passage pour l'entretien du balisage
- Promotion de la boucle (Topoguide)

Composition du circuit

Carte entretien des chemins sur le circuit de Petite Randonnée – la Butte de Caumont – Commune de CAUMONT-SUR-AURE

Ainsi, ce circuit compte 10 300 ml + 1 540 ml (variante) et se décompose de la manière suivante :

- 7 850 ml de chemin
 - o Dont 250 ml de chemin en commun avec la boucle 51 : La Motte de Briquessard
 - o Soit 7 600 ml de chemins nouveaux à entretenir



Coût d'entretien du Circuit

Entretien du Balisage / an (0,08 € prix au ml*) : $10\,300 + 1\,540 \text{ ml} = 11\,840 \text{ ml} \times 0,08 \text{ €} = 947,20 \text{ €}$

Entretien Végétation / par passage (0,35 € prix au ml*) : $(7\,600 \text{ ml} \times 0,35 \text{ €}) \times 2 = 5\,320,00 \text{ €}$

= 6 267,20 €

*Montant du Marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnées de Pré-Bocage Intercom 2023-2026 - PBI_2022_015 lot 1 – ancien secteur ACI

Il sera proposé à la CLECT du mois de mars 2024 d'inscrire 6 267,20 € dans le cadre de l'intégration du circuit « La Butte de Caumont » au titre des attributions de compensation de la commune de Caumont-sur-Aure.

Par ailleurs, dans le cadre de la CLECT de mars 2023, l'entretien des chemins de catégorie 3 « sentier de randonnée » a été retransféré aux communes. Pour la Commune de Caumont-sur-Aure, les chemins de catégorie 3 représentaient 4 700 ml. La commune a fait le choix de laisser l'entretien à PBI et ainsi de bénéficier du marché entretien en échange d'une modification de son attribution de compensation. Cela représentait un coût pour Pré-Bocage Intercom de 3 254,09 €.

Le circuit « La Butte de Caumont » englobe 3 portions de chemins dont Pré-Bocage Intercom gère uniquement l'entretien Végétation (hors Circuit Qualité / Boucle Locale) : Chemin n°8 : 520 ml ; Chemin n°13 : 1 100 ml ; Chemin n°32 : 550 ml. **Soit un total de 2 170 ml**

Le linéaire actualisé de chemins de catégorie 3 restant à entretenir par Pré-Bocage Intercom est de $4\,700 \text{ ml} - 2\,170 \text{ ml} = 2\,530 \text{ ml}$, **soit un coût pour Pré-Bocage Intercom de 1 771,00 €** ($2\,530 \times 0,35 \times 2$).

La demande d'intégration de cette boucle par la commune est proposée au vote.

Il est rappelé que le transfert de charge sera présenté lors de la CLECT de mars prochain dans les conditions développées précédemment afin d'ajuster les attributions de compensation de Caumont-sur-Aure.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** l'intégration de ce nouveau circuit « La Butte de Caumont », ayant été reconnu par le Département du Calvados comme « Circuit Qualité » dans l'inventaire des sentiers de randonnées de Pré-Bocage Intercom
- **DE VALIDER** les inscriptions budgétaires pour la commune de Caumont-sur-Aure qui seront proposées à la CLECT Mars 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

